



Cumulus qui eclate et pas d assurance pour les dégât cause

Par **angel07**, le **08/09/2013** à **16:15**

bonjour mon sujet et urgent j ai vraiment besoin d une reponsernle cumulus de l appartement que je dois rendre ce mardi 10 septembre a éclater et fait de nombreux dégât dans trois appartement je ne suis plus assurée sur ce logement suite a des soucis financier merci a vous si vous avez une solution pour moi car le proprio compte sur l assurance pour remettre en état ou au normes ces appartementsrnerci a vous de me répondre au plus vite car je suis vraiment coincer

Par **Marion3**, le **08/09/2013** à **17:05**

Bonjour,rnrnLe 6 Novembre Lag0 vous a donné une réponse, donc inutile de poser une nouvelle fois la même question...rnrn-----rnrn"De toute façon, une fois le congé donné, l'assurance locative ne couvre plus, même le temps du préavis. rnrnDonc vous seriez encore assuré, cela ne changerait rien, l'assurance ne couvrirait pas ce sinistre. rnlci, c'est l'assurance PNO du propriétaire s'il en a une et l'assurance de la copropriété qui vont intervenir. rnrnVotre responsabilité peut toutefois être engagée si la panne du cumulus est due à un défaut d'entretien ou d'utilisation de votre part..."rnrn-----rnrnrnrnCdt

Par **angel07**, le **09/09/2013** à **11:17**

bonjour, rnje vous remercie de votre réponse vous serra t il possible de me donne le texte de loi car maintenant mon proprio ne veux plus faire l'état des lieux sans une déclaration. rnrncdt

Par **Lag0**, le **09/09/2013** à **13:36**

Bonjour, rnQuel texte de loi voulez-vous que l'on vous cite ??? rnl n'y a aucun rapport entre le dégât des eaux et l'état des lieux. rnUn état des lieux est, en quelque sorte, une photo instantanée du logement. On y décrit ce que l'on voit. rnDonc il n'y a rien ici qui s'oppose à la rédaction de l'état des lieux. Si le logement est abîmé, le bailleur n'a qu'à noter fidèlement l'état dans lequel se trouve le logement. rnAu besoin, il suffit de demander à ce que l'état des lieux soit fait par un huissier. rnL'état des lieux n'a rien à voir avec la façon dont pourra se résoudre le sinistre et les éventuelles responsabilité de chacun.